Le règlement intérieur

Le règlement intérieur du collège fixe les règles collectives de fonctionnement de l'établissement. Il est demandé aux élèves de le respecter afin de garantir à tous un climat scolaire serein.
Il est consultable sur Pronote (casier numérique des parents) ainsi que sur le site internet du collège

La carte collégienne

En début d'année, est remis à votre enfant une carte collégienne dans une pochette plastifiée. Elle contient :
·Au recto, son identité, son régime, les coordonnées des parents et des numéros d'urgence
·Au verso, son emploi du temps

La salle d'étude

Qu'est ce que la vie scolaire ?

La Vie scolaire s'occupe des élèves hors temps de classe et a pour but principal de placer les élèves dans les meilleurs conditions de vie individuelles et collectives possibles.

La Vie scolaire se compose d'un Conseiller Principal d'Education qui est aidé dans ses missions de 7 Assistants d'Education (AED) :

M. WARTAK, CPE
Charlotte, AED
Coline, AED
David, AED
Margault, AED
Nina, AED
Pierre-Louis, AED
Yorhan, AED

Nos missions principales sont :

• Assurer la surveillance et la sécurité des élèves (accueil au portail, cour, intercours, demi-pension)

• Controler les absences et retards des élèves

• Contribuer au suivi éducatif et pédagogique des élèves avec l'ensemble de la communauté éducative

• L'animation éducative : formation des délégués, organisation d'actions citoyennes et mise en place d'ateliers...

GUIDE PARENTS D'ÉLÈVES

VIE SCOLAIRE

Collège Cleunay

NOUS JOINDRE

26 Rue Andrée Récipon 35000 RENNES

02 99 67 77 17

ce.0350760l@ac-rennes.fr

www.collegecleunayrennes.ac-rennes.fr

Le logiciel Pronote

Pronote est un outil numérique de suivi de la scolarité des élèves. Pour vous y connecter vous devez vous rendre sur le site Educonnect.
Vous devez entrez des codes qui vous sont propres et fourni par l'établissement ou vous connecter avec vos identifiants FranceConnect

Votre enfant dispose également d'un compte personnel distinct du votre.

Sur Pronote, vous trouverez :

- Les absences/retards de votre enfant
- Les absences de professeurs/modification d'emploi du temps
- Ses notes et le cahier de texte électronique
- Ses punitions éventuelles (observations, date et heure de retenue...)

Le foyer des élèves

Les absences et retards

La ponctualité et l'assiduité des élèves est l'une des conditions de la réussite scolaire.

Pour bien communiquer ensemble, il est essentiel que vous transmettiez au secrétariat du collège tout changement de coordonnées (téléphone, adresse, email)

Les absences :

- La Vie scolaire appelle la famille de l'élève dès le constat de son absence.

- Les familles ont, quant à elles l'obligation, de signaler dans les plus brefs délais à la Vie scolaire au **02 99 67 77 17** toute absence ou retard prévisibles.

- Vous devez régulariser les absences **par écrit** par voie électronique via Pronote ou sur papier libre.

Les retards au portail :

- Votre enfant est considéré comme retardataire s'il arrive après la 1ère sonnerie.
- S'il arrive dans un délai de 5 minutes après la 2ème sonnerie, il ne pourra pas se rendre en classe. Il sera alors pris en charge en salle d'étude par un AED.

Les retards aux intercours :

- Votre enfant est considéré comme retardataire s'il arrive après la 2ème sonnerie. Il est accepté au cours si son retard est inférieur à 5 minutes
- Dans le cas contraire, il sera pris en charge en salle d'étude.

L'emploi du temps

Nous vous conseillons d'en faire une photocopie.
Il est aussi disponible sur Pronote et modifié sur ce logiciel en fonction des absences de professeurs.

Quelques règles de fonctionnement :

- Il existe une alternance de semaine paire et impaire à l'emploi du temps
- Votre enfant ne peut pas sortir du collège entre deux heures de cours
- Pour un rendez-vous extérieur sur le temps scolaire, l'élève sort de préférence en présence d'un représentant légal.

L'ensemble des règles d'entrée et de sortie se trouve dans le règlement intérieur.

La cour du collège